

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le vendredi 19 mars 2021**

**à 11 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le jeudi 11 mars 2021

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos, est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le vendredi 19 mars 2021, à 11 h, via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le vendredi 19 mars 2021**

**à 11 h**

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du vendredi 19 mars 2021.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

## Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du vendredi 19 mars 2021

### ORDRE DU JOUR

#### 01 – Période de questions du public

##### 01.01 Service du greffe

Période de questions du public

#### 02 – Période de questions des membres du conseil

##### 02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

#### 03 – Ordre du jour et procès-verbal

##### 03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

#### 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

##### 41.01 Service de sécurité incendie de Montréal - 1212675012

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 avril 2021

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie